



FICHE PRODUIT

Allianz Trade Key Buyers

Assurez vos clients stratégiques en bénéficiant de garanties non annulables sur 12 mois

Concentrez-vous sur l'essentiel : développez votre entreprise et construisez de nouvelles relations commerciales avec la sécurité que

votre principal actif soit protégé. L'offre Allianz Trade Key Buyers vous protège contre le risque d'impayés de vos clients les plus importants.



- des garanties non annulables
- une prime d'assurance annuelle fixe

Les + d'Allianz Trade Key Buyers

Déglobalisation du chiffre d'affaires

Une offre sur-mesure pour assurer exclusivement vos principaux clients en France comme à l'international.

Une maîtrise de votre budget

Aucune surprise, votre prime annuelle d'assurance ainsi que les frais d'étude de vos clients stratégiques sont déterminés à l'avance.

Zéro gestion

Vos garanties sont validées à l'activation du contrat et sont non annulables pendant 12 mois.

Votre seule démarche sera de nous déclarer vos factures impayées.

Votre actif clients sécurisé

En cas d'impayé, vous bénéficiez d'actions de recouvrement ciblées. Si votre créance n'est pas récupérée, vous serez indemnisé quelle que soit la situation juridique de votre client.



Pourquoi choisir Allianz Trade ?

- Leader mondial de l'assurance-crédit
- 95 % des récupérations sont faites à l'amiable
- Un dispositif de prévention unique d'évaluation de la solidité financière des entreprises
- Des équipes d'experts à votre écoute pour échanger sur vos clients stratégiques

Allianz Trade Key Buyers

en résumé

Qui est éligible ?	Entreprise dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20M€
Quelle garantie apporte Allianz Trade Key Buyers ?	L'assurance du risque de non-paiement lié aux crédits court terme accordés à vos principaux clients lors de ventes de marchandises ou de prestations de services
Sur qui porte la garantie ?	Sur vos clients stratégiques (de 5 à 20), qu'ils soient situés en France ou à l'international
Type de garantie	Garantie non annulable pour une durée maximale de 12 mois
Que faire en cas d'impayé ?	Transmettez-nous une demande de recouvrement après la date d'échéance de votre facture. Nous prendrons totalement en charge les actions de recouvrement de votre créance.
Quelles sont les modalités d'indemnisation ?	Dès réception de votre demande d'intervention contentieuse, vous êtes indemnisé : <ul style="list-style-type: none">• À hauteur de 90 % du montant H.T. de votre créance garantie Votre indemnité vous est versée : <ul style="list-style-type: none">• À l'issue du délai de carence prévu au contrat (5 mois) pour vos clients stratégiques "in bonis"• Dans un délai d'un mois pour vos clients stratégiques en procédure collective
Comment est calculée la prime d'assurance ?	<ul style="list-style-type: none">• Prime annuelle fixe calculée en fonction des encours garantis pour vos clients stratégiques• Paiement fractionné possible de votre prime d'assurance
Quelle est la durée du contrat ?	1 an sans tacite reconduction
Comment votre contrat vous facilite l'accès au financement ?	Vous pouvez déléguer vos droits aux indemnités à votre banque ou à un factor.
Comment souscrire ?	Renseignez un questionnaire de Crédit Management.

PLUS D'INFORMATIONS



Contactez votre courtier / mandataire
ou
notre département Accueil et Services
au 01 84 11 50 54
accueiletservices@allianz-trade.com

90%

Document soumis aux dispositions générales et particulières de votre contrat

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale - 1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 - 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

